



Mairie de
SARGÉ-LÈS-LE MANS

34 rue Principale
72190 SARGÉ-LÈS-LE MANS

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Le lundi trente et un janvier deux mille vingt-deux, dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du vendredi vingt et un janvier, s'est réuni en séance ordinaire, à la **salle des fêtes**, sous la Présidence de **Monsieur Marcel MORTREAU, Maire**

26 personnes en exercice étaient présentes ou représentées à cette séance.

Mesdames, Dominique RAVENEL, CHRISTINE DONNÉ, Chantal PINEL, Nicolle BERGER, Nicole BOUVARD, Rozenn PAUMIER, Valérie AUMAROT, Céline BAUDOUIIN, Elvire DENIAU, Aurélie CAPLETTE, Marie GUÉRIN, Françoise CERBELLE

Messieurs Marcel MORTREAU, Patrick CHABOT, Xavier CONTANT, Ludovic VIEL, Félix LECRENAIS, Patrice TEMPLIER, Michel MARTELLIÈRE, Xavier LAVIRON, Fabrice COURTIN, Philippe THOMAS

Pouvoirs de vote :

Stéphane BLOT à Marcel MORTREAU
Michel DUVEAU à Marcel MORTREAU
François GRENET à Valérie AUMAROT
Ludivine LÉBOUC à Marie GUÉRIN

Absents :

Thomas DUPUY D'ANGEAC

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 Novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et prorogeant jusqu'au 31 Juillet 2022, les assouplissements applicables aux conditions de délibérations des collectivités locales, et afin que cette réunion puisse se tenir dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les réunions du conseil municipal peuvent se tenir « en tout lieu », sans public ou avec une jauge maximale, le quorum est fixé au tiers de l'effectif présent et les membres élus pourront disposer de deux pouvoirs ; le quorum étant atteint en début de séance avec 22 présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Félix LECRENAIS est nommé secrétaire de séance.

OBJET N°01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 DÉCEMBRE 2021

Dispositions Réglementaires

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée Municipale qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales - Article L.2121-25 et R.2121-11, les délibérations prises au cours des séances du Conseil Municipal sont rendues exécutoires par l'affichage public et la transmission au contrôle de légalité, dans le délai de la huitaine.

Il s'agit d'une mesure destinée à informer de manière précise mais succincte les administrés des délibérations prises. La date de l'affichage constitue le point de départ du délai de recours contentieux dont dispose un citoyen s'estimant lésé par l'une d'entre elles, pour pouvoir attaquer devant le juge administratif.

Il faut noter que ces dispositions, restées sans modification depuis la loi du 05 Avril 1884, ne sont pas prescrites, à peine de nullité. Il en résulte que l'omission de cette formalité, une publication tardive voire une approbation tardive n'entache pas d'illégalité les délibérations adoptées.

Aucun texte ne régit le contenu du compte rendu, le Maire est seul donc responsable de sa rédaction.

Sur notre Commune, les délibérations inscrites au registre et le compte rendu ne forment qu'un seul et unique texte.

De ce fait, la transparence est donc assurée.

Un règlement du conseil municipal a été adopté à l'unanimité en date du 21 Septembre 2020 et reprend les dispositions relatives au contenu du compte rendu.

Le contenu d'un compte rendu n'est pas susceptible d'être contesté pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif.

Le compte-rendu de la séance du 06 DÉCEMBRE 2021 est adopté à l'unanimité.

OBJET N°02 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

L'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu avec l'Assemblée Municipale sur les orientations générales du budget, deux mois avant le vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

L'Article L.2312-1 (modifié par la loi NOTRe) prévoit, lors du débat d'orientation budgétaire, une présentation des grandes orientations.

Le DOB a fait l'objet d'une étude préalable conduite par la Commission finances le Mardi 18 Janvier 2022 et a été présenté à l'ensemble du Conseil municipal lors de la séance du 31 Janvier 2022. **(Voir document joint en annexe)**

Nombre de Conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants /

Détail du vote

/
/
/

OBJET N°03 : EXÉCUTION ANTICIPÉE DU BUDGET 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que lorsque le budget primitif n'a pas été voté, il peut engager, liquider et mandater les dépenses de manière anticipée afin, de ne pas bloquer le paiement de factures relatives à des travaux ou des équipements formalisés en fin d'année de l'exercice écoulé, et de respecter les délais de paiement et de ne pas contraindre la collectivité au paiement d'intérêts moratoires.

Les limites pour le budget primitif 2022 sont les suivantes :

- Pour la section de fonctionnement, les crédits inscrits à cette section de fonctionnement du budget de l'année précédente (Article L.1612-1 du C.G.C.T.), **soit à hauteur de 3 315 878 €**
- en matière d'investissement, le quart des crédits inscrits à cette section d'investissements du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), **soit à hauteur de 943 295 €**

Ces derniers seront repris au budget 2022 lors de son adoption (article L.1612-1).

Par un vote à scrutin public ordinaire, l'Assemblée municipale **AUTORISE à l'unanimité des voix** Monsieur le Maire à permettre l'exécution anticipée du budget 2022.

Nombre de Conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 26

Détail du vote

Pour 26
Contre 0
Abstention 0

OBJET N°04 : DÉNOMINATION D'UNE VOIE

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

CONSIDÉRANT que la voie située entre l'allée des Giroflées et celle des Glycines, ne porte pas de nom

CONSIDÉRANT que la dénomination de la voie a été débattue en bureau municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Impasse des Lilas »,

Par un vote à scrutin public ordinaire, l'Assemblée municipale DÉCIDE à l'unanimité des voix de dénommer la voie située entre l'allée des Giroflées et celle des Glycines, IMPASSE DES LILAS.

Nombre de Conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 26

Détail du vote

Pour 26
Contre 0
Abstention 0

OBJET N°05 : COMPLÉMENT VENTE CHEMIN VAUGASCOIN

Par délibération n°7/a-01-2017 du 23 Janvier 2017, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de déclassement du chemin dit de Vaugascoin, afin qu'il puisse être cédé à un riverain pour un montant de 0,50 €/m², conformément à l'estimation de France Domaine,

Par délibération n°6-06-2020 du 21 Septembre 2020, le conseil municipal a décidé de confirmer le déclassement de ce chemin et de confirmer le prix de cession à un riverain pour un montant de 0,50 €/m²,

VU la confirmation de l'estimation de France Domaine au prix de 0.50€/m² en date du 22 Novembre 2021.

CONSIDÉRANT que depuis cette date la procédure n'a pas abouti et que la vente concerne désormais une répartition entre trois acquéreurs :

- Parcelle AO/156 à Mme DILLEMANN
- Parcelle AO/157 à Mme SCHEGG
- Parcelle AO/158 à M. JOUY

Les trois acquéreurs ont accepté la prise en charge des frais inhérents à cette acquisition.

Par un vote à scrutin public ordinaire, l'Assemblée municipale DÉCIDE à l'unanimité des voix de :

CONFIRMER le prix de cession à 0,50 €/m²

ACCEPTER la vente aux trois acquéreurs précités

AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER tous documents se rapportant à cette affaire

Nombre de Conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 26

Détail du vote

Pour 26
Contre 0
Abstention 0

OBJET N°06 : DÉCISIONS DU MAIRE AU TITRE DE SA DÉLÉGATION

Dispositions Réglementaires

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée Municipale qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales - Articles L.2122-22 et L.2122-23, le Conseil Municipal du 25 Mai 2020 et du 07 Décembre 2020, par délibérations n°08-03/2020 et n°02-08/2020, lui a délégué une partie de ses fonctions. Ce dernier a lui-même subdélégué une partie de ses attributions en son absence, aux Maires Adjointes en fonction de leur mission.

Les décisions du Maire prises au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal sont formalisées par écrit, au même titre que les délibérations, et sont assujetties aux mêmes conditions de contrôle et de publicité que ces dernières.

Un compte rendu des décisions du Maire prises entre deux réunions de Conseil Municipal doit être présenté aux membres élus.

Table des décisions du Maire (arrêtée au 21/01/2022) :

Date	Numéro	Objet	Montant TTC
03/12/2021	2021/069	MASQUES FFP2 NR M 9201	1 266,00 €
27/12/2021	2021/070	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX – ÉCOLES MG	5 040,00 €
27/12/2021	2021/071	SANITAIRES PUBLICS SEMI AUTOMATIQUES	29 880,00 €
04/01/2022	2021/072	VIREMENT DE CREDITS 2021 - FONCTIONNEMENT	55,00 €

OBJET N°07 : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS

M. PATRICK CHABOT : ANIMATION CULTURELLE

A) SCELIA

Le journal d'Anne Frank a attiré 127 spectateurs pour une jauge fixée à 100. C'est parfait pour commencer l'année. Potiche. Très belle comédie et très bien jouée. Succès de l'essai de représentation le dimanche après-midi : 203 spectateurs ont été enchantés. Ils sont tous repartis avec le sourire. Le 25 février, les « jumeaux » reviendront nous présenter leurs sketches qu'ils ont joués en 4 spectacles depuis 7 ans. Merci de réserver rapidement. Il reste quelques places.

B) MÉDIATHÈQUE

Nuit de la lecture (temps fort national piloté par le Ministère de la Culture) organisée le samedi 23 janvier 2022 : contes musicaux. Partenariats avec l'EEA et Exodus sur 3 séances avec les petits, les ados et les adultes. Très belle initiative. 130 personnes étaient ravies de l'expérience. Vacances de février : 100 % jeux vidéo avec utilisation de casques de réalité virtuelle - Kit jeux vidéo.

C) ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (EEA)

Le 2ème spectaculaire (classes d'ensemble) se déroulera demain mardi 1 février. Le dimanche 27 février, un concert de solistes est proposé avec la classe d'orchestre. Ce sera l'occasion de mettre en valeur les qualités instrumentales des élèves.

D) RECENSEMENT

Les 6 agents recenseurs ont recensé près de 73% des logements la 1^{ère} semaine. Il reste 450 maisons à collecter et 3 semaines pour le faire mais avec 2 semaines de vacances scolaires, ce qui va complexifier le travail.

MME DOMINIQUE RAVENEL : JEUNESSE, CONSEIL MUNICIPAL JEUNES, RESTAURATION SCOLAIRE

A) ACCUEIL PERISCOLAIRE – MERCREDIS LOISIRS

Depuis la rentrée de janvier, ils fonctionnent avec des effectifs en baisse et irréguliers : enfants malades ou cas contacts, classes fermées.

B) CENTRE DE LOISIRS

Il sera ouvert la 1ère semaine des vacances de février soit du 07 au 11 février. Le thème de la semaine est « visite guidée » ; les enfants voyageront chaque jour dans un pays différent.

Suite aux problèmes rencontrés lors des vacances de Noël (enfants malades), un courrier va être envoyé aux familles afin de leur préciser les règles sanitaires applicables pendant cette semaine. De plus, le règlement intérieur signé par les parents à la rentrée de septembre pour l'inscription de leur enfant ne précisant pas les conditions d'accueil en cas de maladie ; nous allons préparer un avenant qui vous sera soumis lors d'un prochain Conseil municipal.

C) LE LOCAL JEUNES

Depuis la rentrée de janvier, il n'y a plus de jeunes présents les mardi et jeudi soir. Nous avons donc décidé de ne plus ouvrir le local ces jours-là, jusqu'aux vacances de février. La question sera revue à l'issue des vacances.

Pendant les vacances de février, le local est ouvert les 2 semaines. Le programme des animations est disponible sur le site internet de la Commune.

D) LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Encore une fois, à cause du Covid, nous avons dû repousser la présentation des Jeunes élus qui devait avoir lieu ce soir. Nous la ferons en mars. Suite à l'annulation des vœux aux Sargéens, les jeunes ont souhaité présenter leurs vœux par vidéo. Chaque jeune volontaire s'est filmé chez lui ; l'animateur a ensuite fait le montage et le résultat obtenu est super. Vous pouvez le voir sur le site de la Commune, onglet CMJ et sur le compte Facebook du local.

Nous avons décidé de demander au budget 2022, l'inscription d'un crédit pour la réalisation d'un skate-park. C'est une demande récurrente des jeunes qui figure sur leurs programmes aux élections. Cette année un jeune a travaillé sur le sujet, il a préparé un power point sur les différents modèles existants, il s'est déplacé sur les communes limitrophes possédant un skate-park et nous a présenté son travail lors du dernier CMJ. S'il est retenu, c'est un projet qui devra se faire en collaboration avec tous les jeunes de la commune, pas seulement les élus, pratiquant le skate. Des subventions sont possibles pour ce genre d'équipement.

En relation avec l'Association l'Ecole Buissonnière, les élus du CMJ, les jeunes du local jeunes, du centre de Loisirs et de l'Ecole de foot participeront à un après-midi « ramarchage » le mercredi 13 avril. Cette activité est également ouverte aux adultes. Je vous donnerai plus de précisions lors d'un prochain Conseil, mais vous pouvez dès maintenant noter cette date.

E) LE RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis la rentrée de janvier, le fonctionnement du restaurant scolaire est compliqué. Il faut jongler avec les malades (enfants, personnel de surveillance, enseignants, personnel de cuisine). Le nombre de rationnaires est très irrégulier et la cheffe doit s'adapter en permanence (elle peut apprendre le matin qu'une ou 2 classes sont fermées et qu'il y aura 30 rationnaires en moins)

Commission « menus » du Restaurant scolaire demain 1er février à 18h15.

F) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La Convention Enfance Jeunesse signée avec la C.A.F. en 2018 est arrivée à échéance le 31/12/2021. Elle fixe les conditions de partenariat avec la commune, dont les subventions versées pour nos activités Jeunesse (péri scolaire, mercredis-loisirs, local jeunes et centre de loisirs). A ce titre en 2021 la commune a perçu 44.870,00 €.

Le 20 janvier dernier, les 2 référentes territoire de la CAF sont venues nous présenter la nouvelle convention, dénommée « **Convention Territoriale Globale** ». Patrice Templier était également présent pour représenter le CCAS, car comme son nom l'indique, les domaines concernés sont élargis. Avant d'en arriver à la rédaction de cette convention la commune doit établir un **projet social de territoire**, c'est-à-dire déterminer ce que nous, **les élus**, voulons pour les sargéens dans les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, animation vie

sociale et logement cadre de vie. **Ce projet territorial est obligatoire** pour que la CAF établisse la Convention de partenariat avec la commune. Il nous faut agir rapidement, car le travail pour réaliser le Projet Territorial dure environ 6 mois et que la Convention doit être signée **obligatoirement** avant le 31 décembre 2022 (pas de Projet Territorial = pas de Convention ni de Subventions).

Nous allons réfléchir rapidement à la façon d'organiser ce travail : composer un groupe de réflexion spécifique, nous faire aider par un organisme spécialisé dans la rédaction de ces documents (ex : C.E.A.S. Centre d'Etudes et d'Action Sociale). **Nous faisons dès maintenant appel aux bonnes volontés pour composer ce groupe de travail.**

M. XAVIER CONTANT : URBANISME- DÉVELOPPEMENT DURABLE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TRAVAUX

A) RÉNOVATION DES ÉCOLES MAURICE GENEVOIX

Le permis de construire pour la maternelle et la déclaration préalable pour l'école élémentaire ont été déposés fin décembre. Les diagnostics attestent que les toitures ne sont pas amiantées. Nous rappelons que les travaux doivent débuter en septembre à la maternelle.

B) SANITAIRES PUBLICS AUTOMATIQUES

Ils seront installés au parc Yves Rouy, entre Scélia et les conteneurs à verres.

C) LOCAL DE STOCKAGE DE SCÉLIA

Il reste à faire l'électricité et la peinture des sols et des murs (régie).

D) PARQUET DE SCÉLIA

Suite au maintien du fonctionnement actuel de la tribune, les travaux de réfection de la partie danse, actuellement en parquet sont plus légers. Le parquet sera remplacé par un carrelage adapté. Deux devis seront demandés.

E) PUITS LAURIAU

Le dossier est toujours en attente, du fait de la non-production par un des aménageurs, au service eau et assainissement de Le Mans Métropole, des éléments demandés.

F) DOJO

Dans le cadre du projet de création d'un nouveau DOJO, une opportunité se présente pour la réalisation d'un équipement à vocation départementale, ou régionale, voire nationale. Le projet, à l'état embryonnaire, pourrait être porté par Le Mans Métropole dans le cadre des grands équipements sportifs (compétence intercommunale). Il a le soutien de la Fédération Française de Judo.

MME CHRISTINE DONNÉ : COMMUNICATION - INFORMATIQUE - TÉLÉPHONIE

A) FACEBOOK

Mise en place d'une page Facebook pour la commune, réalisée en interne par un agent d'accueil assisté de l'adjoint communication : « Sargé-les-le-Mans » sera accessible dès le 01 février 2022. Soyez nombreux à nous rejoindre.

B) LOGO DE LA COMMUNE

Nouveau Logo en cours de validation par le bureau et la commission communication.

C) SITE INTERNET

Début de "chantier" à la mi-février 2022. Les agents d'accueil de la mairie ainsi que moi-même, allons participer tout d'abord au nettoyage des fichiers existants.

M. LUDOVIC VIEL : FINANCES - BUDGET - MARCHÉS PUBLICS - APPEL D'OFFRES

Comme chaque année à cette même période, le service comptable, la Directrice Générale des Services, Monsieur le Maire et moi-même rencontrons les différents services avec leurs adjoints référents pour étudier leurs propositions chiffrées en vue de faire le bilan 2021 ainsi que l'élaboration du budget 2022 qui sera soumis au vote du Conseil Municipal le 28 mars prochain. Les propositions retenues doivent être en adéquation avec la lettre de cadrage décidée par le Maire, soit 3.5% sur le CA2019, dernière année de référence avant COVID. Ont été rencontrés à ce jour les services des écoles maternelle et élémentaire Maurice Genevoix ainsi que celui de l'Ecole de musique. Les autres services feront leurs propositions dans les jours à venir.

La prochaine réunion de la Commission Finances aura lieu le 22 février prochain pour l'analyse du compte administratif 2021 en présence du représentant de la trésorerie.

MME CHANTAL PINEL : AFFAIRES SOCIALES ET CCAS

Retour sur la réunion du 07 décembre 2021.

Aucune demande d'aide financière en 2021, pour venir en aide aux familles concernant leurs factures d'eau, d'électricité, etc.

La collecte de la banque alimentaire a permis de récupérer 544kg de denrées alimentaires, soit 108kg à Viveco et 436kg au Fenouil. Nous avons collecté moins que l'an passé ; baisse constatée sur l'ensemble du territoire.

Les ventes de matériaux de l'Ilot Sud, gérés par Alain Mauboussin au profit du CCAS, ont permis d'encaisser 2.595.60€, auxquels il faut ajouter les 1.500€ de la même opération sur l'ilot nord. Le CCAS a décidé de faire bénéficier la population, de cette somme, par la participation à la mise en place d'un jeu (type araignée) pour les enfants, dans le parc Yves Rouy, avec l'aide de la commune.

166 personnes ont assisté au repas des aînées le 17 octobre 2021. Le prochain repas, initialement prévu le 13 février 2022, est reporté au dimanche 06 novembre 2022, du fait des conditions sanitaires de ce début d'année.

Le forum séniors est programmé le jeudi 03 mars 2022 après-midi, avec les thèmes suivants : 1) « successions » avec l'intervention de Maître Chérubin, 2) « Sécurité des biens et des personnes, cyber attaques » avec l'adjudant-chef Delandines de Savigné L'Évêque, et 3) « Résidences séniors » avec Domitys, Espace et vie, Maison partagée de Savigné L'Évêque.

M. XAVIER LAVIRON : VOIRIE - CHEMINS - PATRIMOINE

A) VOIRIE

Route de la Mare : C'est un projet qui date de 2014 qui a nécessité une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour acquérir les bandes de terres nécessaires. Cette voie verte ou rocade pédestre, reliera le chemin des Bodinières au Parc Yves Rouy via la route de la Mare de façon entièrement sécurisée. Il y aura 4 passages piétons surélevés afin de limiter la vitesse des véhicules sur la route de la Mare. Cet aménagement sera d'une même largeur sur toute sa totalité. Le nouveau rondpoint des Mortrons sera décalé par rapport à la statue de la vierge, actuellement sur site. Ce projet sera réalisé en fin 2022.

Rue du Golf / Rue Cyril Neveu : Réfection du plateau qui s'est affaissé avec le passage des nombreux bus de la Setram et les poids lourds, ce qui engendre des bruits et vibrations dans les maisons environnantes. Réfection prévue au 1^{er} trimestre 2022.

B) CHEMINS

Les chemins Pédestres Monnet / Thuau / Gémérie / Boissière / Taillanderie / Pivardière ont bénéficiés en 2021 d'une réfection. Suite aux dernières pluies, un complément sera nécessaire au Monnet.

M. MICHEL DUVEAU : SPORT - SÉCURITÉ - VIE ASSOCIATIVE

Etant absent, Monsieur le Maire fait le point ses domaines d'intervention.

La première réunion du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) s'est déroulée le 31 Janvier à 18h au Mans. Cette réunion a pour objet la présentation des participants, des objectifs et des priorités, de la formation des groupes de travail. La prochaine réunion est prévue le 24 février 2022.

Les correspondants défense sont invités à une journée d'information, le vendredi 11 février. Celle-ci se déroulera au Prytanée national militaire de La Flèche.

M. FABRICE COURTIN : VIE SCOLAIRE ET SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

C) SITUATION SANITAIRE

Depuis décembre dernier, la forte contagiosité du variant Omicron a pour conséquence de générer beaucoup d'absents dans les classes. Il y a de plus en plus de cas positifs ce qui engendre plus de cas contacts et d'absents. On relève une cinquantaine d'absents par jour en élémentaire ces deux dernières semaines par exemple. Le nombre d'absents à la maternelle Maurice Genevoix est très important aussi. Il faut saluer de nouveau le travail des équipes pédagogiques, les enseignants, le service jeunesse, les ATSEM, les services civiques et aussi stagiaires qui restent mobilisés pour que nos écoles restent ouvertes aux enfants.

Une autre conséquence de la Covid-19 est une surconsommation d'eau dans le groupe scolaire Maurice Genevoix. Cette surconsommation liée directement au nettoyage des mains (7 lavages des mains actuellement en maternelle contre 3 avant). Lors des propositions budgétaires, on a pu observer une augmentation de 48% de ce poste en comparaison de 2019.

D) DEMANDES D'INVESTISSEMENTS EN MATERIEL

En janvier, nous avons préparé les budgets prévisionnels pour les écoles. Les demandes d'investissement en matériel sont : Pour la maternelle, le renouvellement des couvertures et des draps housse pour 1 dortoir. Le second dortoir sera rééquipé en 2023. Pour l'élémentaire, il y a besoin de compléter l'équipement en vidéoprojecteurs pour équiper toutes les classes. Il est aussi demandé deux tableaux blancs dans les classes car plus pratiques avec la rétroprojection. Le panneau d'affichage vitré situé à côté du portail a besoin d'être changé car il n'est plus étanche. Concernant les travaux à venir, nous continuons les concertations avec les directrices d'écoles. Nous les rencontrerons à nouveau, avec Xavier Contant, le lundi 21 février prochain pour envisager les problèmes à venir et leurs solutions pendant la phase de cohabitation prévue pendant les travaux.

E) EFFECTIFS

Je vous avais fait part d'inquiétudes concernant le maintien de la 4ème classe à la maternelle. Le 26 janvier dernier avait lieu une réunion de la DSDEN de la Sarthe (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) au sujet de la carte scolaire départementale. Notre commune n'apparaît pas sur la liste des 46 fermetures envisagées, ce qui est un indicateur rassurant. Par ailleurs, Mme Chénais, la directrice de l'école maternelle, envisage plus d'élèves que prévus à la rentrée prochaine.

F) SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

Une partie de ma délégation concerne l'aide aux personnes en difficultés avec l'informatique pour les démarches administratives. J'ai proposé que cette partie de la délégation soit redéfinie sous le terme de "Solidarité numérique". La solidarité numérique concerne l'aide à la population pour ses démarches administratives dématérialisée. C'est une promesse que nous avons faite dans le programme de 2020. Elle va aussi concerner l'inclusion numérique, c'est à dire l'apprentissage du numérique et le développement de son utilisation. Ce volet sera assuré par les 7 conseillers numériques recrutés pour Le Mans Métropole. Il y aura des ateliers d'organisés et ce sera une chance donnée à nos concitoyens de se former gratuitement à l'utilisation du numérique. La feuille de route n'est pas encore clairement définie par Le Mans Métropole concernant les conseillers numériques. Nous connaissons les détails de la mise en place dans les prochains mois. Concernant l'aide aux personnes dans leurs démarches administratives, il y a une solution qui est envisagée pour répondre

à ce besoin. L'Etat soutient financièrement des guichets de proximité pour améliorer l'accessibilité aux services publics pour tous. Ces guichets ont été créés sous le label "Espace France Services". Ces Espaces France Services permettent l'accès à 9 opérateurs nationaux, tels que : les finances Publiques, la caisse d'allocations Familiales, l'Assurance Maladie, l'assurance retraite, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (Cartes Grises, etc.), Pôle Emploi, la Poste, la MSA (Mutualité sociale agricole), le ministère de la justice. Cette solution de bénéficier des « prestations » d'un Espace France Services correspond à notre attente. Par contre, nous ne pouvons pas créer un tel espace au sein de la commune car c'est une structure qui nécessite plusieurs personnes à temps plein. Les Espaces France Services sont adossés à des structures comme le Cybercentre/Espace Emploi Formation à Parigné-L'Evêque, à la Poste à Savigné-L'Evêque ou encore au centre d'action sociale à Champagné. Pour notre commune, la solution envisageable est de créer une permanence avec un Espace France Service existant. Une personne de l'Espace France Services viendrait à Sargé sur rendez-vous pour aider les personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique. Pour les personnes qui maîtrisent l'outil mais qui n'ont pas d'ordinateur à leur domicile, nous envisageons d'installer un poste en accès libre (probablement à la mairie). Un partenariat semble réalisable pour créer une permanence à Sargé de l'Espace France Service de Champagné. En effet celui-ci fait partie de notre intercommunalité et le responsable du centre d'action social y est favorable. Dans l'objectif de mettre en place une convention entre notre commune et le Centre d'action social, il faudra aussi rencontrer le maire de Champagné et définir les besoins en matériel informatique que nécessitera notre permanence. J'aurai l'occasion de vous donner des nouvelles de l'avancée du projet lors des prochains conseils municipaux.

OBJET N°08 : QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a présenté le calendrier électoral pour les élections présidentielles et législatives, à savoir : 10 et 24 Avril, élections présidentielles / 12 et 19 Juin 2022, élections législatives.

Il est rappelé que la tenue des bureaux de vote est une mission obligatoire pour les membres du conseil municipal.

Un membre du conseil municipal fait état d'un trafic de drogue au parc Yves Rouy. Monsieur le Maire prendra contact rapidement avec les services de gendarmerie pour connaître les mesures mises en place.

Un membre du conseil municipal relate la dangerosité au carrefour des Acacias et de la route du Ponceau. C'est vraisemblablement la vitesse excessive des automobilistes qui génère le danger.

Séance levée à 21h20.

Fait à Sargé-Lès-Le Mans, le 07 Février 2022

Le Maire certifie le caractère exécutoire des différentes délibérations compte tenu de :

- L'affichage en lieu public : 07 Février 2022
- Télétransmission au contrôle de légalité : 07 Février 2022

Le Maire,
Marcel MORTREAU

Le Secrétaire de séance,
Félix LECRENAIS